VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE PORTANT RESTRICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION 45ème FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO – 15 AOUT 2025
Police Municipale
N° 166/25

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les Articles L 2211.1, L 2212.1 à L 2213.6 ;
- VU le code de la route et notamment les Articles R 27R, R44 et R 225 ;
- VU le code pénal et notamment l'article R 26 ;
- VU le Décret 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des textes subséquents qui l'ont modifié ;
- VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et les arrêtés le modifiant sur la signalisation temporaire ;
- VU la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- **VU la demande de l'association du Festival International de Piano en date du 20 juin2025 ;**
- **VU le programme du 45ème Festival International de Piano du vendredi 15 août 2025, notamment les 3 concerts devant avoir lieu Place Palmie Dolmetta et Place de la République ;**
- **CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et la sécurité des personnes, Place Palmie Dolmetta et Place de la République où se déroule la manifestation.**

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet
La circulation et le stationnement seront interdits le vendredi 15 août 2025 de 8h00 à 17h00

- **Contre-allée du Cours Foch**

L'Association du Festival International de Piano est autorisée à utiliser **la Place Palmie Dolmetta (cours de l'école Victor Hugo) le vendredi 15 août 2025 de 8h00 à 17h00.**

La circulation et le stationnement seront interdits le vendredi 15 août 2025 de 14h00 à 18h00

- **Rue Albert Camus**
- **Rue de l'Entraide**
- **Rue de l'Ancienne Mairie**
- **Rue de la Résistance, de la rue de l'Eglise à la rue Albert Camus**

ARTICLE 2 : Dérogation
Par dérogation des prescriptions de l'article 1, les voies sus énumérées pourront être utilisées par les véhicules des médecins, les ambulances, les véhicules de collecte des déchets ménagers, les véhicules de police et des secours et de lutte contre l'incendie ainsi que les véhicules des services municipaux.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20250702-ARR_166_25P

ARTICLE 3 : Prescriptions
Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire appropriée mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Infractions
Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées selon les dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 5 : Recours
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Application
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services techniques municipaux, Monsieur le chef de la Police municipale, Monsieur le Commandant la Brigade de la gendarmerie nationale, **Monsieur le Président du Festival International de Piano** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 2 juillet 2025

Isabelle RICARD
1ère Adjointe

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Acte Rendu Exécutoire
Après Télétransmission le 03/07/25
Publication / Notification le 03/07/25

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du service instructeur ci-dessus désigné.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20250702-ARR_166_25P